

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020 Election des adjoints			
Date de convocation : 16/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à seize-heures quarante-cinq, Le conseil municipal, dûment convoqué sous délai d'urgence, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 16/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-15		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 5.2 - Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Décision de Huis- Clos		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE,	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020,
Considérant les circonstances exceptionnelles que traverse la France,
Considérant la nécessité de respecter strictement les consignes sanitaires, dont l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

que la séance d'installation du conseil municipal nouvellement élu se tiendra à huis-clos, pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 19/06/2020
Affichage et publication	Le 19/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

Cachet de la Commune



D. Yvon

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020 Election des adjoints			
Date de convocation : 16/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à seize-heures quarante-cinq, Le conseil municipal, dûment convoqué sous délai d'urgence, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 16/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-16		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 5.2 - Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Secrétaire de séance		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE,	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de
procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Thierry BIHAN pour assurer ces fonctions.

Il n'y a pas d'observation,

Le conseil municipal

DECIDE

de désigner Thierry BIHAN comme secrétaire de séance.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 19/06/2020
Affichage et publication	Le 19/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

Cachet de la Commune



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 18 juin 2020 Election des adjoints			
Date de convocation : 16/06/2020		L'an deux mil vingt, Le dix-huit juin, à seize-heures quarante-cinq, Le conseil municipal, dûment convoqué sous délai d'urgence, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 16/06/2020					
Date d'affichage de la délibération : 19/06/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	7	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	0	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDGE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Délibération n° : CM-2020-1806-17		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Matière : 5.2 - Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
Objet : Election des Adjoints		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
DECIDE

- de confirmer la création de 5 postes d'adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste Brigitte GAMBINI : 16 voix

- Liste Jean-Claude JAILLETTE : 3 voix

La liste Brigitte GAMBINI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

TONNERRE- GAMBINI Brigitte, Premier adjoint

LE MENACH Gilles, Deuxième Adjoint

ROGER Marie-Françoise, Troisième Adjointe

BIHAN Thierry, Quatrième Adjoint

GRIVEAUX-HUET Chantal, Cinquième Adjointe

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 19/06/2020
Affichage et publication	Le 19/06/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

Cachet de la Commune

